



Les Touches

Le 20 mai 2021

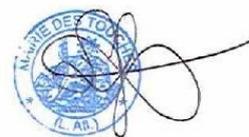
**Madame, Monsieur le conseiller municipal**

**CONVOCAATION  
CONSEIL MUNICIPAL**

J'ai l'honneur de vous faire connaître que le Conseil Municipal se réunira Salle Polyvalente, **le vendredi 28 mai 2021 à 19h00** pour la tenue d'un Conseil Municipal et vous prie de bien vouloir assister à cette séance.

Je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur le Conseiller, l'expression de mes salutations distinguées.

**Le Maire,  
Laurence GUILLEMINE**



**ORDRE DU JOUR :**

*Intervention de Monsieur Yvon LERAT, président de la Communauté de Communes Erdre et Gesvres pour la présentation du Projet de territoire et du Pacte de gouvernance 2021-2026.*

**Communauté de Communes Erdre et Gesvres**

- Avis sur le projet de territoire, le pacte de gouvernance et sur les conditions et modalités de consultation du conseil de développement et d'association de la population à la conception à la mise en œuvre ou à l'évaluation des politiques de l'établissement public

**ADMINISTRATION GENERALE**

- Approbation du procès-verbal de la séance du 9 avril 2021
- Désignation du correspondant défense – mandat 2020-2026
- Jurés d'assises 2022 – tirage au sort

**ENFANCE-JEUNESSE**

- OGEC – Convention de forfait communal 2021
- Multi accueil Takinou – Avenant à la convention de partenariat financier avec Vyv3

**BATIMENTS / FONCIER / RESEAUX**

- Réhabilitation des réseaux CVC Salle polyvalente – demandes de subventions
- Acquisition parcelle et chemin à La Favrie
- SYDELA – Transfert de compétence « réseaux et services locaux de communications électroniques »

**FINANCES**

- Redevance d'occupation du domaine public 2021 – GRDF

## **VIE ASSOCIATIVE**

- Bibliothèque - convention de partenariat financier avec l'association « 1001 pages »

## **Communauté de Communes Erdre et Gesvres**

- Transfert de compétence « mobilités »
- Informations diverses

## **QUESTIONS DIVERSES**

- Compte-rendu des décisions du Maire

## **Information suite CORONAVIRUS :**

*Dans le cadre de la crise sanitaire que traverse notre pays, des règles sanitaires strictes seront mises en œuvre pour assurer la sécurité de tous et le bon déroulement de ce Conseil municipal :*

- *Dans le cadre du couvre-feu et pour le retour suite à la séance, chaque conseiller devra se munir du justificatif de déplacement (en cochant « motif professionnel ») et de la présente délibération.*
- *Exceptionnellement, la séance se déroulera dans la Salle Polyvalente (grande Salle) selon la configuration suivante :*
  - o *1 table par conseiller*
  - o *Chaque conseiller doit se munir de son propre stylo et de sa propre bouteille d'eau*
  - o *Du gel hydroalcoolique sera à disposition*
- *Le quorum est abaissé à un tiers des membres (soit minimum 7 conseillers présents)*
- *Chaque conseiller peut détenir 2 pouvoirs*